

Nombre moyen de jours pour le placement dans un établissement résidentiel pour adultes (foyers de soins spéciaux; foyers de soins de la mémoire, etc.)

Unité : Jours

	Année financière 2024-2025	Année financière 2023-2024
Province		
Nouveau-Brunswick	102,0	93,0
Zones de santé		
Zone 1 - Région de Moncton et du Sud-Est	143,0	119,0
Zone 2 - Région de Fundy et de Saint John	125,0	112,0
Zone 3 - Région de Fredericton et de la vallée	98,0	79,0
Zone 4 - Région du Madawaska et du Nord-Ouest	56,0	65,0
Zone 5 - Région de Restigouche	57,0	74,0
Zone 6 - Région de Bathurst et de la Péninsule acadienne	63,0	68,0
Zone 7 - Région de Miramichi	73,0	78,0

À propos

Nombre moyen de jours écoulés entre la demande d'admission et le premier jour de service dans un établissement résidentiel pour adultes. Cet indicateur n'inclut pas les foyers de soins. L'indicateur pour les foyer de soins peut être saisi dans la boîte de recherche d'indicateurs sur notre site Web en utilisant le code SD-B-006.

Source

Ministère du Développement social du Nouveau-Brunswick

Calculs

Numérateur : Nombre total de jours entre le moment de l'aiguillage et le moment où le service est reçu (client placé dans un établissement résidentiel pour adultes, y compris l'évaluation) Dénominateur : Tous les cas qui reçoivent pour la première fois un placement dans un établissement résidentiel pour adultes au cours de l'année fiscale

Notes

Les établissements résidentiels pour adultes incluent les foyers de soins spéciaux, les foyers de soins de la mémoire, etc. Cet indicateur n'inclut pas les foyers de soins. L'indicateur pour les foyer de soins peut être saisi dans la boîte de recherche d'indicateurs sur notre site Web en utilisant le code SD-B-006.

Unité	Interprétation	Code du CSNB
Jours	Valeur basse est souhaitable	GNB-SOCDEV-005

Légende

s.o. = Sans objet / donnée non disponible

S = Donnée supprimée pour des raisons de confidentialité ou en raison de la petite taille de l'échantillon